

Il y avait sur le terrain de l'exhibition quelques bons instruments d'agriculture améliorés, tels que coupe-racines, herse à cheval, crible, javeliers, fourche à grains, charrues de la manufacture de M. Trudeau, de Napierville, un arrache-patates qui fait un très-bon ouvrage, au dire de tous ceux qui s'en sont servis; et, d'après ma propre expérience, je puis le recommander à tous ceux qui désirent avoir un bon instrument.

En somme, l'exhibition a été quelque chose de bien, et a démontré que les Directeurs de la Société d'Agriculture du Comté de Temiscouata n'épargnaient ni leurs peines ni les sacrifices pour faire progresser l'agriculture dans ce comté, et j'aurais désiré que le correspondant qui écrivait, il y a quelque temps, dans votre *Gazette* "que l'argent donné aux Sociétés d'Agriculture était de l'argent perdu," eût assisté à notre exhibition, car il aurait pu se convaincre que, si dans quelques comtés l'argent ne fait le profit que de quelques personnes, il n'en est pas de même dans tous les comtés.

L. N. GAUVREAU, S. T.

Amélioration agricole.

Monsieur le Rédacteur,

Je crois rendre service aux lecteurs de votre journal qui se trouvent dans le même cas que moi, en leur faisant connaître une expérience dont j'ai puisé l'idée dans la *Gazette des Campagnes*, et qui a eu les plus beaux résultats. J'ai le bonheur de comprendre qu'on peut trouver des conseils utiles dans les journaux agricoles et ne suis plus, Dieu merci, du nombre de ceux qui disent que la science ne sert de rien en agriculture. Tout au contraire, aussitôt que j'ai eu lu quelques numéros de votre *Gazette* si utile et si pratique, j'ai compris tout de suite que, par là, vous rendiez un immense service à la cause agricole, et les quelques préjugés que j'avais sont tombés.

J'étais donc sur le point de vous demander comment il fallait s'y prendre pour améliorer les terrains qui ne sont formés que d'*humus*, c'est-à-dire de terres noires, lorsque je reçus un numéro de votre *Gazette* qui traitait justement ce sujet et qui suggérait entre autres moyens celui de mélanger de l'argile et l'engrais avec cette terre noire. Je me suis donc mis à l'œuvre ce printemps et j'ai consacré deux jours à charroyer les décombres engrais, etc., qui se trouvaient à l'endroit occupé auparavant par un sournil et une porcherie que j'ai renouvelés. J'en ai couvert un arpent moins une perche et demie, et voici l'heureux résultat que j'ai retiré de mes travaux. Cet arpent qui jusque là ne produisait rien, ou à peu près rien, m'a rapporté au-delà du triple de chaque arpent du même terrain et que je n'avais pas amélioré, sans compter que la paille est bien plus longue et le grain mieux nourri. Un aussi beau succès m'a surpris, je l'avoue, et m'engage à continuer, d'autant plus que le système d'amélioration que je suivais auparavant est bien plus long. En effet, jusqu'à présent, je faisais brûler chaque année cette terre noire et comme la couche en est très-épaisse, il m'aurait fallu encore attendre bien des années avant d'arriver à l'argile et d'un autre côté, il est à remarquer que sous cette couche de terre noire se trouve une grande quantité de pierres dont il aurait fallu nettoyer la surface du sol pour la rendre propre à la culture. De sorte qu'à tout compter, je pense, M. le Rédacteur, que le moyen que j'ai employé est sans contredit le plus court, celui qui demande le moins de frais et celui qui donnera le plus tôt un résultat complètement satisfaisant. En terminant, M. le Rédacteur, je vous prie de vouloir bien m'indiquer un moyen pour faire disparaître de nos champs cultivés la mauvaise herbe qu'on appelle *reville-matin*. Ce sera une recette de plus à ajouter à celles que l'on rencontre dans chaque numéro de votre journal.

Kamouraska, 25 octobre 1863.

C. F. fils.

Ecole d'Agriculture de Ste. Anne.

Nous sommes heureux d'apprendre que cette jeune institution continue d'être en progrès. Elle marche d'un pas assuré vers la réalisation complète de son programme.

Elle compte 13 élèves.

Jusqu'ici les circonstances ne lui avaient pas permis de donner autre chose que le cours d'agriculture proprement dite, de botanique, de physique et de chimie agricole.

Elle vient d'ajouter à son enseignement l'étude du droit rural et de l'art vétérinaire.

Deux nouveaux professeurs, étrangers à l'établissement, ont bien voulu consacrer quelques heures de loisir à l'enseignement de ces deux branches d'instruction, qui complètent une éducation agricole un peu soignée. L'étude du droit rural renferme en effet beaucoup de questions d'un usage presque journalier dans la vie du cultivateur. Sans parler de "l'acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture" et celui qui règle notre organisation agricole, l'acte municipal et l'acte seigneurial, en tant qu'ils touchent à l'agriculture et à l'administration des biens ruraux, aux chemins, ponts et autres travaux publics, contiennent un grand nombre de dispositions qu'un cultivateur instruit sur tout le reste, rougirait d'ignorer.

La zootechnie ou l'art vétérinaire a pour objet l'étude de tout ce qui concerne le bétail d'une ferme, traitement, maladies, caractères principaux de chaque race, moyens de les améliorer, etc. Voilà autant de sujets qui demandent à être traités par un homme de l'art préparé à cet enseignement par des études toutes spéciales.

M. le Notaire El. Desjais, de Ste. Anne, a bien voulu se charger du cours de droit rural, et M. le Docteur Têtu, de la Rivière-Quelle, a pris le cours de l'art vétérinaire. Ce que l'Ecole n'a pu obtenir jusqu'à présent, faute de moyens, elle vient de l'obtenir par le dévouement de ces deux messieurs au progrès de l'enseignement agricole, et par leur désintéressement, puisqu'ils veulent bien faire ces cours gratuitement.

Si toutes les belles paroles qui se disent et s'écrivent sur l'agriculture se traduisaient en actes pareils, on verrait bientôt l'enseignement agricole débarrassé de toute entrave, étendre librement ses bienfaisantes influences sur toute la surface du pays.

Une autre bonne nouvelle encore à annoncer aux amis de l'Ecole, est une réduction considérable dans le prix de la pension des élèves. Au lieu de \$8.75 qu'ils payaient l'année dernière, ils ne donnent plus maintenant que \$5.75 par mois; ce qui fait \$63.25 pour l'année scolaire qui est de 11 mois. Les extras sont payés à part, ainsi que les soins en maladie. Les élèves pensionnent tous dans la même maison, à deux pas de l'école, avec leur professeur, M. Schmouth. Ainsi les parents doivent être parfaitement rassurés quant à la surveillance. Le règlement ne permet aucune sortie, même dans les heures de récréation, sans une permission formelle du directeur.

Rien n'est changé à l'article 51e qui exige \$24 pour l'enseignement, les livres, le lit complet excepté les draps, serviettes, et autres articles de toilette. Une légère modification vient d'être faite à l'article 51e du Prospectus. Les vacances d'été au lieu d'être du 1er au 31 d'août, s'ouvriront le 22 juin pour se terminer le 9 juillet. La deuxième moitié de juillet et tout le mois d'août offrent des travaux auxquels il est très-important d'initier les élèves d'une école d'agriculture, comme les sarclages et les binages qui bien souvent sont forcément retardés jusqu'à cette saison, la coupe du foin et des grains et tous les soins à donner pour leur conservation. Ainsi l'année scolaire sera de 11 mois, partagés en deux semestres égaux.

Nous avons aussi appris avec plaisir que le cours de physique